

CONFERENCE DE PRESSE DU 19 MARS 2024

Daniel Lampart

Commentaire de l'Enquête suisse sur la structure des salaires (ESS) 2022

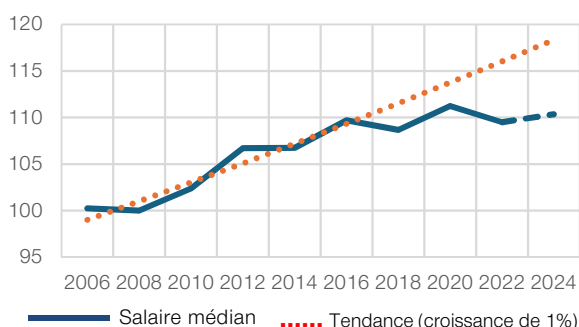
Un rattrapage salarial s'impose aux prochaines négociations salariales

Les salarié-e-s risquent de connaître une décennie perdue. Les salaires réels sont à peine plus élevés qu'en 2016. La crise due au COVID-19 n'est pas une excuse. Elle a certes entraîné des difficultés passagères dans certains secteurs. Mais dans l'ensemble, la situation économique était et demeure bonne, sinon excellente. Selon les propres indications des entreprises, les marges bénéficiaires restent bonnes.

Dans le passé, les salaires réels augmentaient au même rythme que la productivité du travail, soit d'environ 1 % par an. Ce n'est hélas plus le cas. Le renchérissement n'est même plus compensé depuis la fin de l'année 2021, alors que jusque-là un tel mécanisme allait de soi dans le partenariat social suisse. Et comme les primes d'assurance-maladie sont en forte hausse, une part croissante des ménages n'arrivent plus à joindre les deux bouts. Un rattrapage salarial s'impose par conséquent aux prochaines négociations salariales.

Salaires médians indexés et tendance générale Marges bénéficiaires des entreprises suisses

(valeur réelle ; 2008=100) (indice)



Source : OFS, propres calculs de l'USS



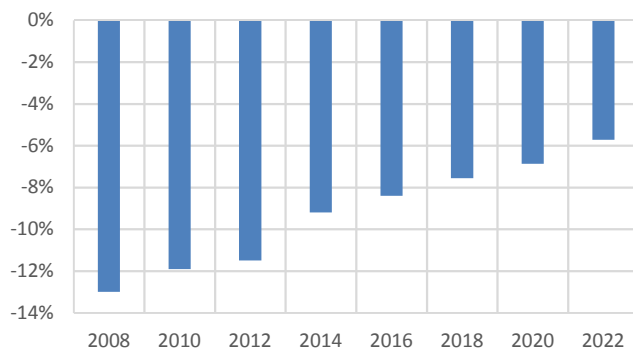
Source : BNS

Une analyse des branches d'activité révèle des évolutions préoccupantes. En 2022 par exemple, les salaires moyens du personnel (sans fonction de cadre) des services postaux et de courrier étaient plus bas en valeur nominale qu'en 2010. L'érosion des conditions de travail dans la branche est effrayante, et une bonne convention collective de travail (CCT) serait plus que jamais nécessaire. Dans l'industrie chimique, des équipements électriques et des métaux, les salaires réels (sans fonction de cadre) ont baissé de plus de 2 % entre 2018 et 2022.

Par contre, il est réjouissant de voir que les efforts visant à améliorer les salaires des femmes dans les entreprises et les CCT portent leurs fruits. Le retard des salaires féminins par rapport à ceux des hommes s'est encore réduit. Il est vrai que le salaire moyen des femmes demeure inférieur de plus de 5 % à celui des hommes – pour la main-d'œuvre sans fonction de cadre. Le vrai problème tient à ce que les rémunérations sont généralement plus basses dans les professions dites féminines. Des efforts particuliers s'imposent donc pour revaloriser ces métiers – par exemple via des CCT prévoyant de bons salaires minimums dans les crèches ou dans les soins de longue durée. Chez les cadres, les écarts sont non seulement plus marqués (env. 15 %) mais ils se résorbent moins vite. Ce n'est pas surprenant, les cadres n'ayant pas l'habitude de déployer des efforts collectifs pour améliorer leur situation personnelle.

Retard salarial des femmes : salaires médians, sans fonction de cadre

(en %)

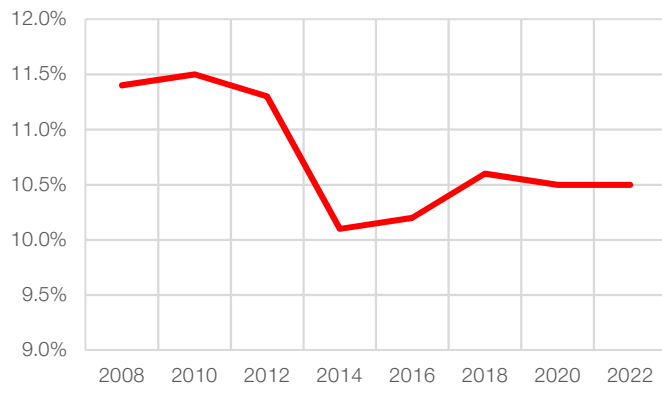


Source : OFS, propres calculs de l'USS

La proportion d'emplois à bas salaires n'a pas changé depuis la dernière enquête, remontant à 2020. Certaines personnes diront que c'est positif. En réalité, la Suisse devrait se fixer des objectifs plus ambitieux. Mais ces dernières années, les employeurs ont hélas fait la sourde oreille à toute proposition d'amélioration dans ce sens. Il n'y a donc eu ni augmentation salariale ciblée, ni nouvelle CCT de grande envergure prévoyant de bons salaires minimums. Le vide conventionnel se fait par exemple sentir dans le commerce de détail. Las d'attendre, les citoyennes et citoyens optent donc toujours plus pour des salaires minimums étatiques, afin que les salaires suffisent tant soit peu pour vivre correctement.

Près d'une personne sur trois touchant un bas salaire a terminé son apprentissage. C'est un vrai problème de société car on voit que dans bien des cas, l'apprentissage ne suffit plus pour vivre. Quatre femmes sur dix gagnent moins de 5000 francs par mois (en équivalent plein temps ; 13 salaires mensuels). Dans les années à venir, la Suisse devra donc bien réfléchir à la manière dont elle entend assurer l'avenir de l'apprentissage. D'un point de vue syndical, un salaire mensuel de 5000 francs à l'issue d'un apprentissage constitue un absolu minimum.

Part des emplois à bas salaires (en %)



Source : OFS